



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 26 Octobre 2011

Date de la convocation 11 Octobre 2011	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes CANET
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph, M.MONTAGNÉ Thierry, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, CANET : M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, M.SEGURA René, M.BORE Jacques, M.MALBEC Sylvain, CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, Mme FLOUROU Jocelyne, CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFE Gilbert, Mme THIERS Odile, M. FABREGUETTES Bernard, M.GALTIER René, M.BARON Bernard, Mme CAZALET Claude, Mme MILAN Andrée, M.GOUTTES Gérard, M.RUIZ Salvador, FONTES : M.BRUN Olivier, M.BAISSE Robert, Mme MIRET Christiane LACOSTE : M.VENTRE Philippe, M.SAN MARTIN Bernard, LIAUSSON : M.BETZ Bruno, LIEURAN CABRIERES : M.BERNARD Jacques, MERIFONS : M.OLLIER Pierre, MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, NEBIAN : M.LIEB François, M.BARDEAU Francis, M.DRUART David, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M.SOTO Bernard, M.DUPONT Laurent, M.QUEROL Jean-François, M.LEBREAU Jean-Jacques, M.MERCET Pierre, M.BAUDOT Bernard, PERET : M.BILHAC Christian, M.MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël, SALASC : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, VILLENEUVETTE : M.ORMIERES Jean-Louis.</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M.MARTINEZ Antoine à M.LIEB François, M.DIDLET Serge à M.GARROFE Gilbert, Mme PUJOL MONNIER Chantal à M.BERNARD Jacques, M.RIGAUD Christian à M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, Mlle VALENTINI Martine à M.VALENTINI Gérald,</p>

Objet : Budget primitif 2011 – Budget Général – Décision Modificative n° 1.

Monsieur LACROIX présente les réajustements suivants :

- 012 – Charges de personnel ;
- 6521DF/023DF/021RI/27638DI : modification des écritures comptables pour Vareilhes (neutralisation) ;
- 6554 : augmentation de la cotisation du Syndicat Centre Hérault suite comité syndical du 27/09/2011 ;
- 654 : admission en non valeur des tiers suivants : CABOCO et PLASAM IMPRIM ;
- 66 : réactualisation suite aux taux variables ;

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20111109-2011-10-26-17-DE
Date de signature : 18/11/2011
Date de réception : 21/11/2011

- 6815 : contrepartie des augmentations des chapitres 012, 65 et 66 ;
- 024 : Cessions de deux véhicules – écritures de régularisation ;
- Dépenses d'Investissement : voir tableau complémentaire ci-dessous.

n° et Libellé opération	DM 1	commentaires
n° 101 – Véhicules	+ 10 500.00	Véhicule service technique hors service
n° 115 – Travaux locaux Aspiran	- 58 000.00	Prestations en régie, poursuite 2012
n° 144 – Construction Bâtiment ALISH	+ 40 000.00	Clermont : prestations annexes non prévues + mobilier Nébian : prestations annexes + mobilier
n° 160 – Participations diverses	+ 18 000.00	Natura 2000, SMG abattoirs, SPLA Territoire 34
N° 130 – PLH	- 8 750.00	

Chap.	Désignation	Dépenses	Chap.	Désignation	Recettes
Section de Fonctionnement					
	TOTAL DEPENSES	0.00			
012	Charges de personnel	+ 136 000.00			
6554	Syndicat Centre Hérault	+ 72 722.00			
654	Pertes sur créances irrécouvrables	+ 58 055.41			
6815	Dotations pour risques	- 272 377.41			
6521	Déficit des budgets annexes	- 102 303.60			
66	Charges financières	+ 5 600.00			
023	Virement section investissement	+ 102 303.60			
Section d'Investissement					
	TOTAL DEPENSES	+ 104 053.60		TOTAL RECETTES	+ 104 053.60
Op. 101	Acquisition de véhicules	+ 10 500.00	021	Virement section fonctionnement	+ 102 303.60
Op. 115	Rénovation locaux Aspiran	- 58 000.00	024	Produits des cessions d'immobilisations	+ 1 750.00
Op. 144	Construction bât. ALISH	+ 40 000.00			
Op. 160	Participations diverses	+ 18 000.00			
Op. 130	PLH	- 8 750.00			
27638	Autres créances	+ 102 303.60			

Il précise que cette proposition a reçu un avis favorable de la commission finances et personnel réunie le 19 octobre 2011.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur LACROIX, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la décision modificative n°1 telle que présentée ci-dessus,

PRECISE que ces sommes seront portées au budget 2011 du budget général.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais,



Alain CAZORLA.